

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du label de partenaire en activités juridiques dans la DP 5.2 Questions juridiques

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lors de l'exécution de nos tâches et la fourniture de nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)). Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La DP Questions juridiques sert de centre d'excellence pour la fourniture d'analyses, d'assistance et de conseils juridiques dans les questions juridiques ayant une dimension stratégique, politique, institutionnelle ou externe. Nous visons une prestation cohérente de services juridiques et garantissons les niveaux les plus élevés de qualité et de rapidité.

Dans ce contexte, afin de fournir à la direction générale une vue d'ensemble en temps réel des dossiers en cours traités par les Questions juridiques, la DP 5.2 met à sa disposition une feuille de calcul contenant des informations de base sur chaque dossier (avocat(s) impliqué(s), sujet traité) et l'évaluation du risque juridique associé.

Cet aperçu du dossier est accessible aux personnes suivantes :

- Les membres des directions participantes qui complètent personnellement les informations sur leurs dossiers.
- La hiérarchie directe jusqu'au vice-président de la DG5 et au président de l'Office, permettant une prise de conscience plus précoce et, si nécessaire, un alignement. La hiérarchisation des dossiers en fonction des risques associés sert d'indicateur principal à la direction générale pour discerner les domaines dans lesquels son attention est la plus justifiée.

Lorsqu'un dossier est clôturé, l'entrée correspondante est supprimée de la liste des dossiers en cours. Une liste des dossiers clôturés avec moins de données est conservée séparément dans le même document Excel, afin que les informations connexes puissent être retrouvées facilement si une question relative à d'anciens dossiers devait être posée ultérieurement.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

- Définir et documenter les rôles et les responsabilités
- Rationaliser la gestion du risque juridique
- Renforcer la transparence vis-à-vis des parties prenantes, en veillant à ce que la direction générale soit informée des collègues responsables de dossiers spécifiques ; et
- Faciliter l'échange et l'alignement rapide avec le vice-président de la DG5 et/ou le président de l'Office dans les dossiers juridiques en cours traités par les Questions juridiques.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées sont prévues et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les types/catégories d'identifiants directs suivants sont traités dans l'aperçu du dossier :

- Nom du/des gestionnaire(s) du dossier et de son adjoint(e) (pour les dossiers en cours uniquement ; une fois le dossier clôturé, ces noms sont supprimés).
- Informations relatives aux parties impliquées, telles que les noms des unités, de l'entreprise ou des personnes impliquées en tant que parties prenantes internes ou conseillers externes.

En outre, l'aperçu du dossier contient les types/catégories suivants de données relatives au dossier :

- Informations de base sur chaque dossier : titre/nom du problème/projet, description du dossier, montant impliqué, statut, étapes importantes.
- Aspects liés à l'évaluation des risques, tels que les risques encourus, leur probabilité, leur impact, leur évaluation et les mesures de gestion des risques.
- Références associées à la gestion des dossiers, telles que les références de tickets et/ou "clog" du système de gestion des dossiers.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du Directeur principal 5.2 Questions juridiques, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données personnelles sont saisies par les gestionnaires de dossiers des Questions juridiques qui complètent les informations introduites par les assistants.

Tous les membres des directions concernées ont accès à l'aperçu du dossier, ainsi que le directeur principal de la DP 5.2, le bureau de la performance et des processus (Performance and Process Office) de la DG5 et le vice-président de la DG5. L'accès peut également être accordé au bureau du président.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture et la maintenance des plates-formes et des outils nécessaires à la fourniture des services, comme Microsoft, peuvent également accéder aux données à caractère personnel et les traiter.

Les données à caractère personnel sont partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne sont pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, et contre la communication ou l'accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle d'accès (par ex., accès en fonction des rôles aux systèmes et au réseau, principes du "besoin de savoir" et du "moindre privilège") ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôles des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles de la transmission et de la saisie (par exemple, journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisée. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans ses locaux, l'OEB a effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable.

Il est exigé que les prestataires externes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que :

- des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, des mesures de sécurité des données (par ex. chiffrement) ;
- des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des saisies (avec par exemple pare-feu de réseau, système de détection des intrusions sur le réseau (IDS), système de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit)
- des mesures de contrôle de l'acheminement des données (par exemple sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, par l'intermédiaire du responsable de la protection des données, qui est le point de contact pour les personnes concernées externes, à l'adresse DPOexternalusers@epo.org. Les agents de l'OEB peuvent adresser leurs questions à l'adresse électronique suivante : PDLegalAffairs-DPL@epo.org. Afin de nous permettre de répondre rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour

les personnes externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut, si nécessaire, être prolongé de deux mois supplémentaires en fonction de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD (ce traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la finalité de leur traitement.

Les noms des gestionnaires de dossiers et des adjoints ne sont affichés que tant que le dossier associé est en cours. Les autres données à caractère personnel figurant sur la liste des dossiers clôturés (par exemple, la référence du ticket du système de gestion des dossiers) sont supprimées au plus tard deux ans après la fin de l'année au cours de laquelle le dossier a été clôturé.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours est engagé sont conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Les personnes concernées externes ayant des questions sur le traitement de leurs données à caractère personnel doivent s'adresser au responsable délégué du traitement, par l'intermédiaire du responsable de la protection des données, à l'adresse dpoexternalusers@epo.org. Les membres du personnel de l'OEB peuvent contacter le responsable délégué du traitement directement, à l'adresse PDLegalAffairs-DPL@epo.org. Ils peuvent également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante dpo@epo.org.

10. Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD. Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat de ce réexamen, vous avez le droit d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.